

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 059-200041960-20231220-CC\_2023\_274-DE



# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



## 7. OBLIGATIONS DIVERSES

DECEMBRE 2023



## ARRET PROJET

Vu Pour être annexé à la Délibération du Conseil  
Communautaire en date :

# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



## 7.1. LISTE DES OBLIGATIONS DIVERSES

DECEMBRE 2023



## ARRET PROJET

Vu Pour être annexé à la Délibération du Conseil  
Communautaire en date :

CC Pévèle - Carembault  
200041960

WAHAGNIES

01-Patrimoine Paysager

ARCHEO

*Se reporter au plan de l'arrêté pour le détail des zones*

*Zones de préemption archéologiques*

02-Nuisances

BASOL

*(59 398) -IMERYS - Tuilerie Huguenot Fénel de Wahagnies*

*Sites et Sols Pollués*

02-Nuisances sonores

VB

*D954 : 2-D954*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

VB

*D354 : 2-D354*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

VB

*D954 : 10-D954*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

VB

*D954 : 9-D954*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

VB

*D954 : 3-D954*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

VB

*D954 : 14-D954*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

VB

*D954 : 1-D954*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

**CC Pévèle - Carembault**

**200041960**

**VB**

*272-Paris Nord - Lille*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

**VB**

*D354 : 1-D354*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

**VB**

*D954 : 5-D954*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

**VB**

*D8 : 7-D8*

*Secteurs voies bruyantes (routes 2016,  
voies ferrées 2002)*

**Commune de WAHAGNIES**  
59630

**Carte Environnementale**



Pour information

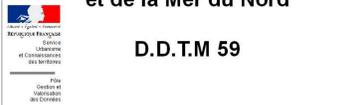
**PLAN**

Porter à Connaissance  
pour la  
procédure  
de  
planification Urbaine

Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord

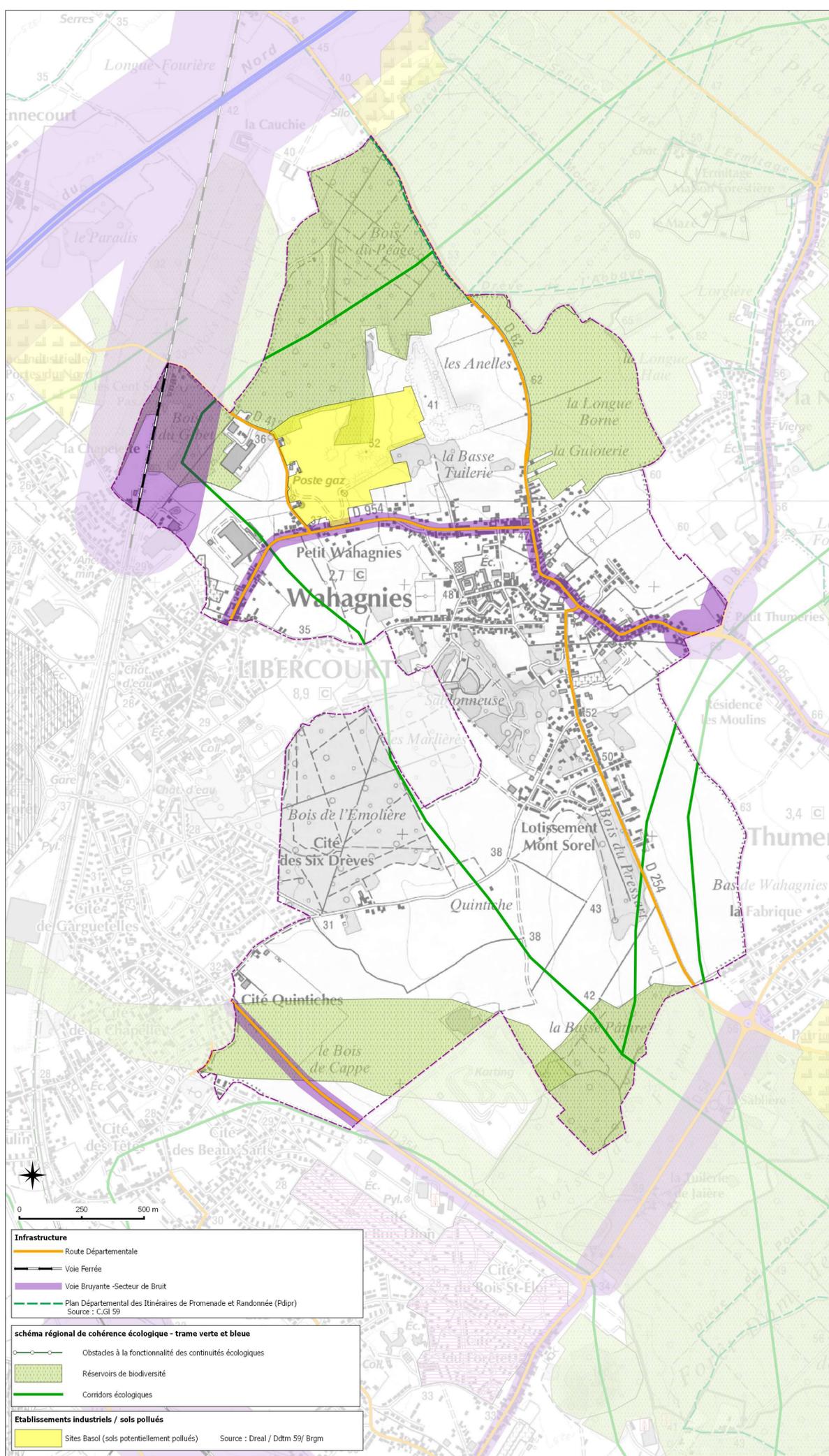
D.D.T.M 59

Date de mise à jour : octobre 2016  
Sources : Géomatique Studies  
(C) Cadastre / PO - Dgfi  
Email : ddtm.sud@nord.gouv.fr



**LEGENDE**

Contour de commune



**Infrastructure**

- Route Départementale
- Voie Ferrée
- Voie Bruyante - Secteur de Bruit
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)  
Source : C.GI 59

**schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue**

- Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

**Etablissements industriels / sols pollués**

- Sites Basol (sols potentiellement pollués)  
Source : Dreal / Ddtm 59/ Brgm

**Annexes**

**Voies Bruyantes - Secteur de bruit**

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini comme une zone où le bruit est susceptible de dépasser les seuils de gêne.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes de grande circulation (plus de 2000 véhicules par jour),
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 véhicules ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (sauf publication de l'acte d'autorisation d'usage publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou l'urbanisme d'un projet d'infrastructure générale).

**Zones à dominante humides du SDAGE**

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.

Le recensement des Zones à dominante humide du SDAGE (1/50 000) est donc soumis à être actualisé et actualisé la collectivité afin de se rapprocher du SDAGE pour définir les délimitations des zones humides concernées (1), ainsi que les procédures de gestion prévues.

(1) Les documents de SDAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

**Znieff**

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les objectifs sont la connaissance permanente et la préservation des zones naturelles, ainsi que la connaissance et la mise en valeur de leur intérêt et la richesse de leur patrimoine.

Il existe deux types de Znieff :  
- type 1 : secteurs de grande importance nationale, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.  
- type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

**Inventaire Espace Boisé**

Le référentiel géographique forestier de l'INRA est un outil de référence pour les professionnels de la filière bois et pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Le RE Forêt® est une base de données vectorielle de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels. Elle est gérée par les services régionaux de l'INRA (SRINRA), la RE Forêt® est exploitée par les services départementaux sur le territoire métropolitain.

**Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB)**

Outil d'aménagement du territoire, le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB) est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques.

Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à encadrer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remettre en bon état des continuités écologiques.

Le SRCE-TVB vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de se reproduire, de se regrouper...

Le SRCE-TVB est composé de 170 000 points de données géométriques et de données attributaires des filières des territoires.

Le SRCE-TVB du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 10 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014.

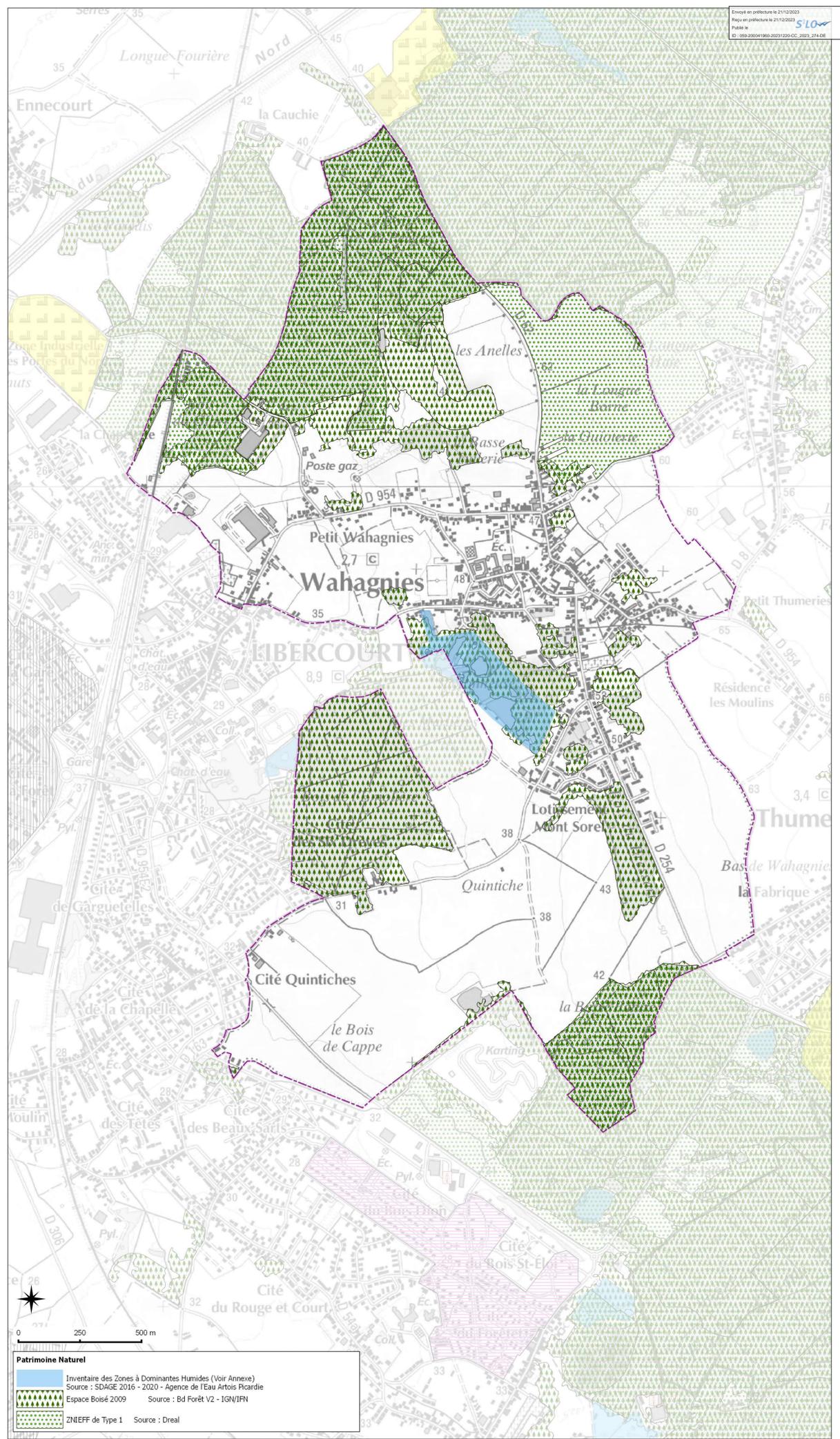
NOTA :  
- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces ponctuels définis des réservoirs de populations d'espèces à partir, depuis les individus se dispersant, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.  
- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.  
- Les obstacles sont des freins à la fonctionnalité des continuités écologiques identifiés dans l'Atlas cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques de la trame verte et bleue.

**Sols Pollués**

Basol est la base de données sur les sols et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Elle concerne les sites basol classés en tant que sites sensibles (dites sites pollués) (SPS).

Qu'est-ce qu'un site pollué ?  
Un site pollué est un site qui, du fait d'un ou de plusieurs dépôts de déchets ou d'émissions de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement.

Ces sites sont classés dans 4 catégories de sites sensibles d'habitat de déchets, mais aussi à des filières ou à des épandages de produits chimiques, accidents ou ruptures.



**Patrimoine Naturel**

- Inventaire des Zones à Dominance Humides (Voir Annexe)  
Source : SDAGE 2016 - 2020 - Agence de l'Eau Artois Picardie
- Espace Boisé 2009  
Source : Bd Forêt V2 - IGN/IFN
- ZNIEFF de Type 1  
Source : Dreal